

AFFAIRE N° 17 - ENLEVEMENT DE DECHETS DIVERS - ACQUISITION D'UN  
CAMION MULTIBENNE GRUE EQUIPE DE CAISSONS AMOVIBLES

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

En vue d'éliminer les décharges sauvages et d'évacuer les refus du complexe de dépollution de Saint-Denis, vous avez approuvé, par délibération en date du 24 avril 1979, le projet d'acquisition d'un camion multibenne grue équipé de caissons amovibles.

Toutefois, les services de tutelle m'ont informé que, contrairement à leur premier avis, cette opération ne peut pas bénéficier d'une subvention du Ministère de l'Intérieur.

En conséquence, le financement de cette acquisition pourrait donc être assuré par un prêt de 600 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs et chers Collègues :

- de renouveler votre accord sur ce projet,
- d'approuver le financement ainsi mis en place,
- de m'autoriser à passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

St Denis le 14 Juin 1980 \*  
 O/ Le Préfet, le Secrétaire Général  
 Signé : Patrice Maguin

Pour Copie Certifiée Conforme  
 O/ Le Préfet, le Chef de Bureau délégué  
 Jacques La coste